

## La DEMATERIALISATION

### Un PARTENARIAT DDFiP / AMF / Centre de Gestion 43 / Communes



Direction Départementale des Finances  
Publiques de la Haute-Loire

# Présentation générale

- **La dématérialisation : un projet qui avance rapidement en Haute-Loire**
- **qui s'élargit et concerne toutes les missions de la DGFIP**
- **qui est en phase avec l'évolution numérique**

## Définition simplifiée de la dématérialisation au niveau local

La dématérialisation peut se définir comme le remplacement des documents papiers par des fichiers numériques.

- **Projet Acte (délibérations)**
- **Projet Acte Budgétaire (documents budgétaires) *156 conventions signées***
- **Dématérialisation des pièces comptables, financières et justificatives**
- **Dématérialisation de l'attestation de service fait (signature électronique)**

## La production des comptes de gestion dématérialisés un des enjeux de la dématérialisation des pièces justificatives (PJ)



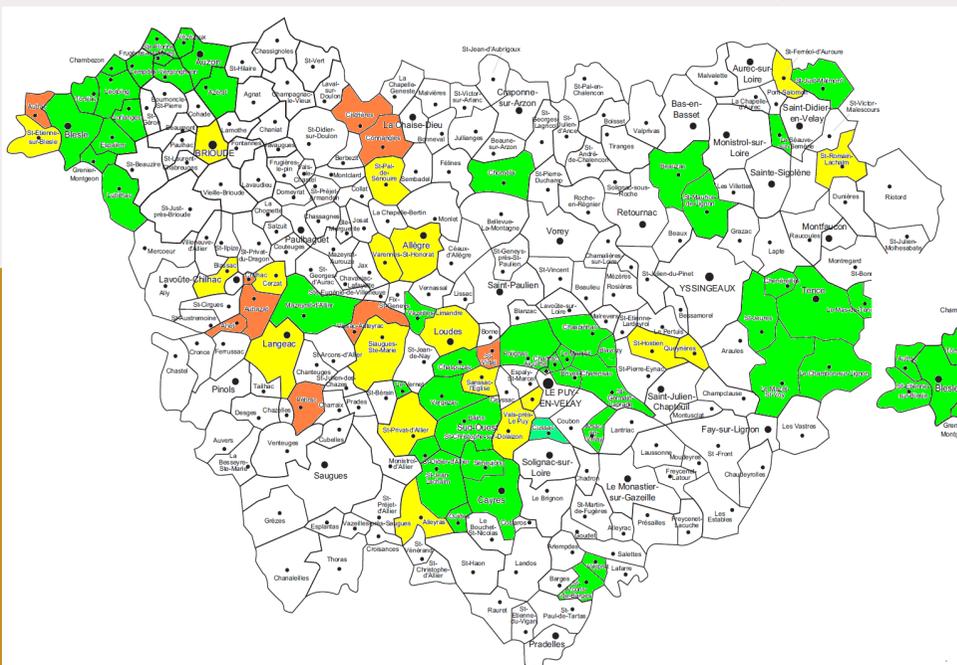
Comptes de Gestion de la Trésorerie  
du Puy Saint Jean



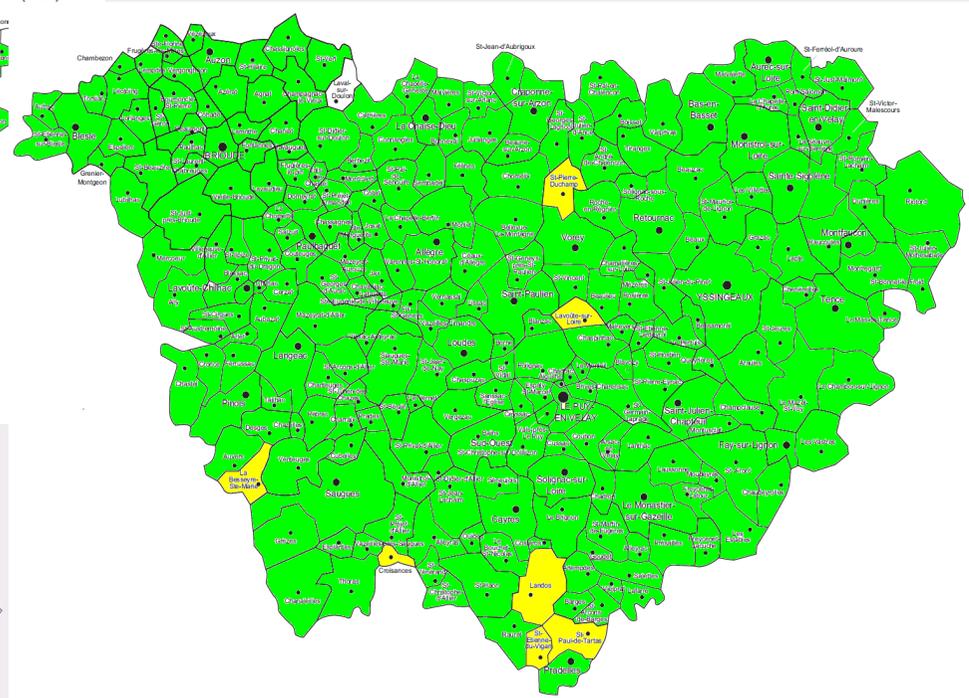
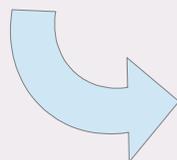
Comptes de gestion des collectivités du  
département stockés à la DDFiP avant  
remise à la CRC et au PIAA

En 2015 : 600 Sacs et 400 cartons  
995 kms parcourus pour les récupérer

# Le changement de protocole informatique, préalable à la dématérialisation dans le département de la Haute-Loire : Progression du passage au PESV2

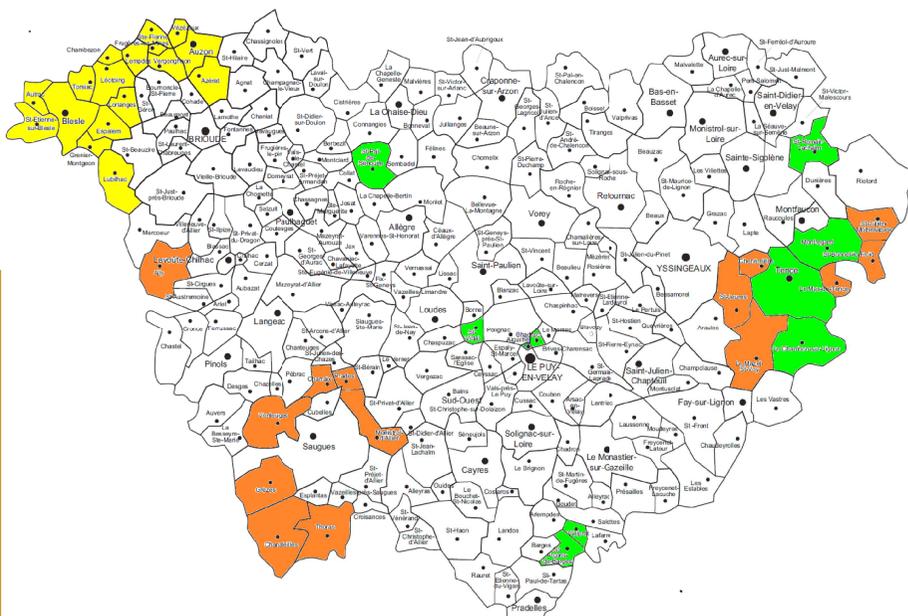


Carte au 31/01/2014

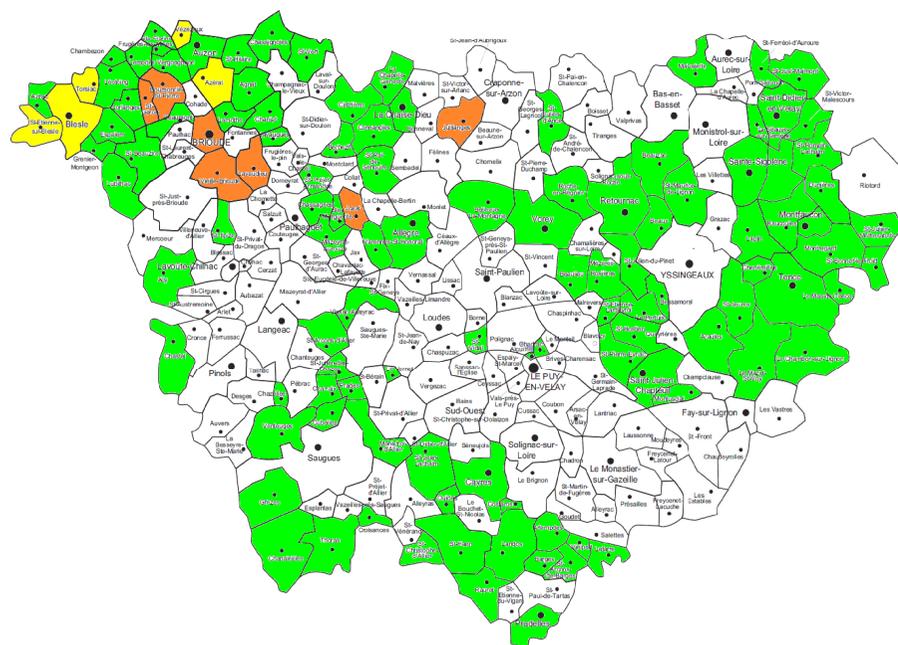
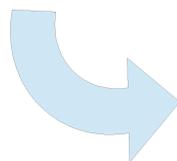


Carte au 31/12/2014

# L'évolution de la dématérialisation des pièces justificatives dans le département de la Haute-Loire au 1/01/2016



Carte au 31/07/2015  
40 communes sur 260 - Soit 15,38%



Carte au 1/01/2016  
104 communes sur 258 - Soit 40,30 %



# Les actions collectives de préparation du déploiement de la dématérialisation des pièces justificatives (PJ)

- L'organisation de réunions de sensibilisation avec les élus, CLCFF
- Un partenariat avec la préfecture (Projet Acte, Acte Budgétaire, DETR)
- La mise en place du Portail Gestion Publique pour le dépôt des flux
- La création d'un Comité de Pilotage COPIL-DM (Elus-DDFiP-CDG43)
- La réalisation du déploiement du PESV2 support de la dématérialisation
- La tenue de formations des Secrétaires de mairie par le CDG43 sur l'ensemble du département en partenariat avec la DDFiP
- La création d'une équipe dédiée au sein de la DDFiP
- La planification des travaux sur les exercices 2015-2016

# Le cadre et les principes de la dématérialisation dans le secteur public

**Au-delà des aspects liés au développement durable, la dématérialisation permet :**

- **une source d'économies ;**
- **une meilleure sécurité de l'archivage et de l'accès à l'information (Base ATLAS) ;**
- **une meilleure circulation de l'information entre l'ordonnateur, le comptable, partenaires, ce qui est source d'amélioration des délais de paiement pour les fournisseurs, tout en débouchant sur une meilleure fiabilité des comptes publics locaux.**

## **En parallèle, la dématérialisation des pièces justificatives rend nécessaire la poursuite d'actions d'améliorations comptables et budgétaires**

- **Déploiement de la signature électronique**
- **Travaux sur la qualité comptable (qualité des flux transmis, du référentiel des tiers, la dématérialisation de la Paye)**
- **Transmission des budgets dématérialisés (bascule des flux indigo budget vers le format PESV2) et leur intégration dans Hélios**
- **Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et de leurs pièces justificatives**
- **Déploiement du PESV2 retour par la DGFIP**

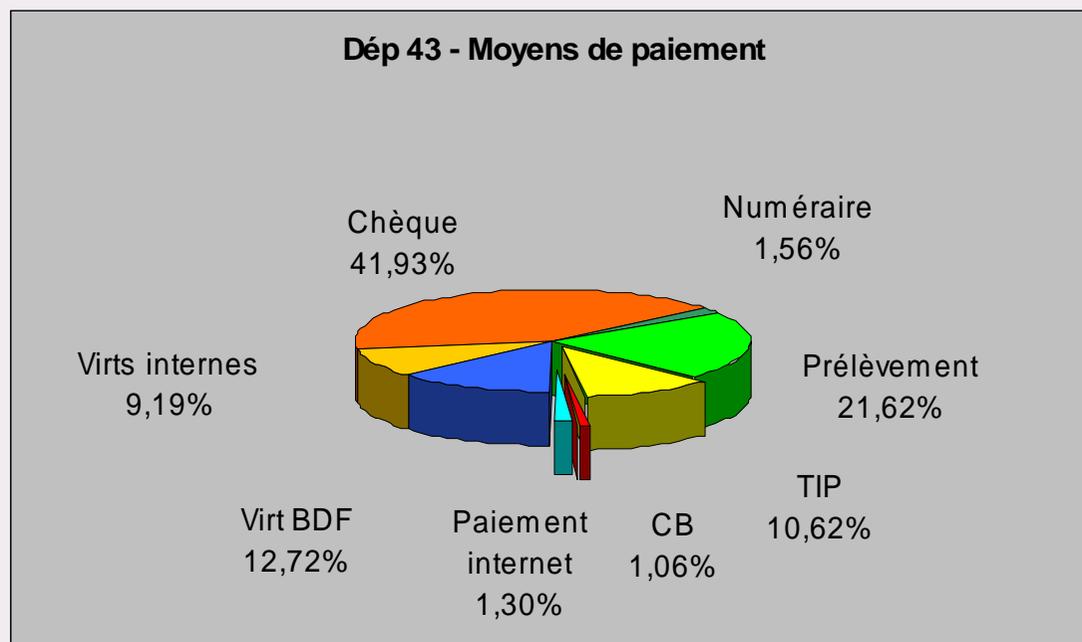
## **La dématérialisation est aussi un élément de modernisation qui s'étend à l'ensemble des missions de la DGFIP**

- **Retraites : service des retraites de l'État**
- **Cadastre : le plan numérisé et la numérisation des documents d'arpentage**
- **Fiscalité : la télédéclaration et les services en ligne (entreprises et particuliers)**
- **Caisse des Dépôts et Consignations : les services en ligne avec le Notariat**
- **Dépôts de Fonds au Trésor : les moyens modernes de paiement**
- **Domaines : l'accès en ligne PATRIM - application d'évaluation des biens**
- **Secteur Public Local : la dématérialisation et la monétique**

**Objectif : un accès élargi à l'information et une simplification des processus**

# La dématérialisation s'accompagne aussi du déploiement des moyens modernes de paiement

	Chèque		Numéraire		Prélèvement		TIP		CB		Paiement internet	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
France	29 464 976	25,72	1 844 574	1,61	23 268 712	20,31	8 649 735	7,55	1 356 890	1,18	1 694 932	1,48
Auvergne	1 369 445	34,82	53 301	1,36	756 381	19,23	277 075	7,05	37 476	0,95	51 415	1,31
Dépt 43	260 108	41,93	9 676	1,56	134 090	21,62	65 890	10,62	6 545	1,06	8 066	1,30



# La dématérialisation fait entrer le système budgétaire et comptable des collectivités dans l'ère numérique : un nouveau paradigme

- L'apparition de nouveaux outils (Tablettes, smartphones)
- De nouvelles possibilités de transfert de l'information (haut débit, 4G)
- Le changement de comportement de l'utilisateur (consommateur de services)

## Le législateur inscrit les Administrations dans ce schéma

- La Loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité, l'ouverture et la réutilisation des données publiques (Directive n°2013/37/UE)
- La Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale
  - Mise à disposition des données publiques des collectivités locales sur internet (art106)
  - Transmission des pièces comptables par voie dématérialisée aux comptes publics (art108)
  - Dématérialisation du recueil des actes administratifs des collectivités territoriales (art124)
  - Dématérialisation de la publication des actes administratifs (art128)
  - Dématérialisation de la convocation des membres du conseil municipal et du compte rendu du conseil municipal (Art 84)

# La facturation électronique se généralise et conforte la dématérialisation totale: le Cadre législatif 2017

La loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 vise à simplifier et sécuriser la vie des entreprises

➤ L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 définit le cadre de développement de la facturation électronique :

- **Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, les collectivités locales et les établissements publics devront techniquement être prêts à recevoir les factures électroniques produites par certains de leurs fournisseurs
- **Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, toutes les entités de la sphère publique devront adresser aux autres entités de la sphère publique les factures dématérialisées
- L'obligation faite aux entreprises de transmettre des factures dématérialisées à leurs clients publics sera mise en œuvre de façon progressive



La dématérialisation native des factures dans la chaîne comptable et financière constitue un outil support de la dématérialisation des PJ

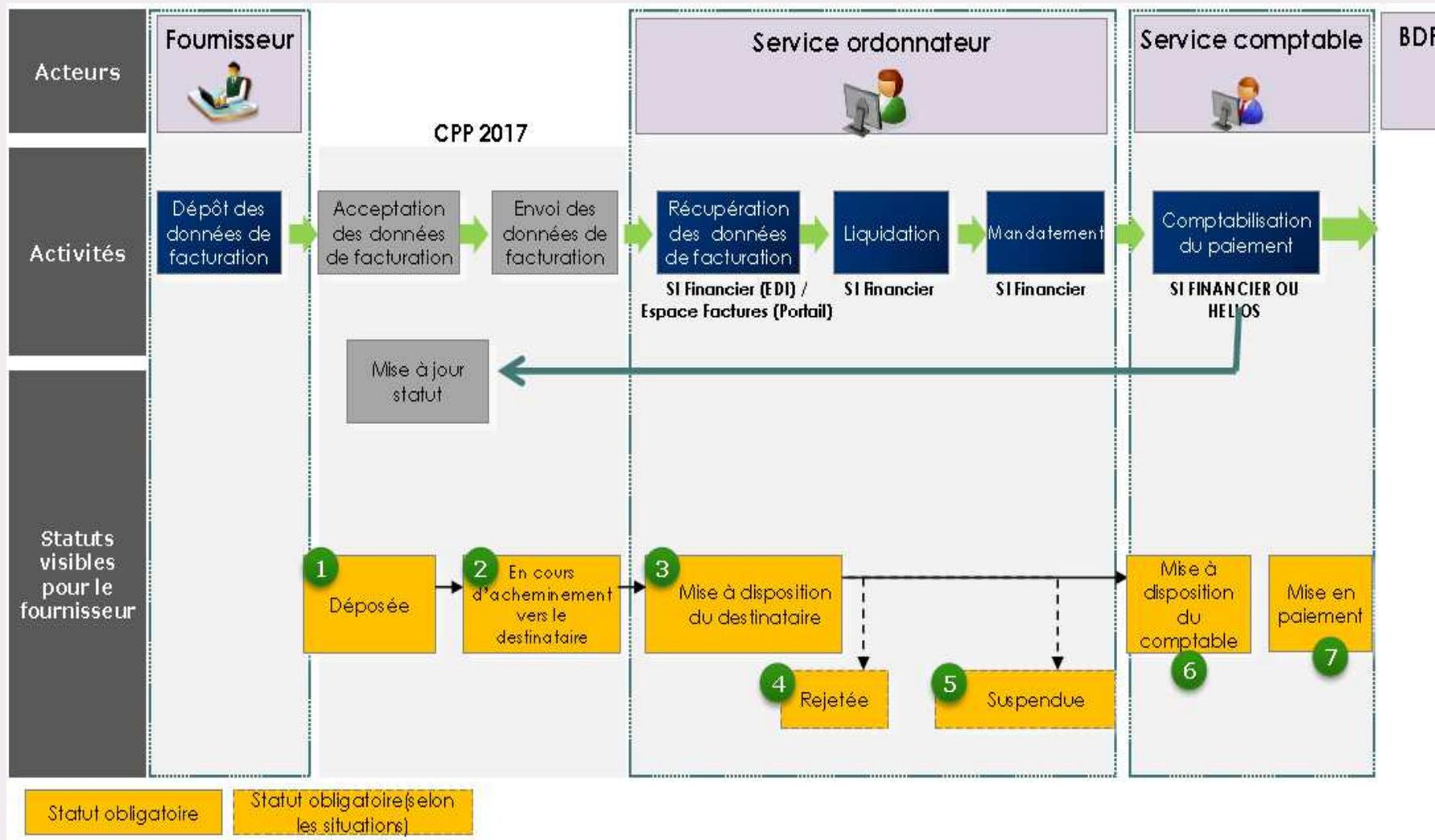
# Comment ? : Chorus Portail Pro = CPP (livraison 2016)

## Un outil partagé mis à la disposition par l'Agence Informatique de l'Etat

- › CPP est une plate-forme d'échange qui permettra d'assurer le dépôt et le suivi des 100 millions de factures annuelles sur le périmètre de l'État, du secteur public local et des établissements publics
- › Une solution mutualisée développée par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE) afin d'homogénéiser les pratiques et de sécuriser les processus
- › Les échanges sont réalisés sur la base d'un format pivot reposant sur la structure du PESV2

### Exemples de fonctionnalités offertes aux entités publiques

- › Alerte par mail de la réception d'une facture
- › Accès au portail CPP via le PIGP (Portail Internet de la Gestion Publique)
- › Un module de recherche pour retrouver les factures déjà déposées
- › Habilitation à l'espace « factures » de CPP fournie par la DGFIP



## **La Dématérialisation :**

**Un bel enjeu afin que le système budgétaire et comptable soit de plus en plus un système d'information efficace pour la réalisation des projets et la gestion des collectivités.**